

LA LANGUE DE CHEZ NOUS

0 - Introduction - Sauver (sauvegarder, préserver, conserver) : la voie royale de l'extinction du dodo!

Très généralement, le débat linguistique au Québec s'enracine dans une idéologie de 'conservation' du français : Il faut sauver le français, le sauvegarder. Très distillée dans notre population, souvent même parmi les plus «nationalistes», cette idéologie repose surtout sur des idées ainsi conçues : en Amérique du Nord, on est faible démographiquement, à peine plus de sept millions de parlant français, dans 'une mer de monde parlant anglais'. Et cette langue, l'anglais, s'impose dans toutes les sphères d'activité, au Québec comme sur le plan international.

La façon sans doute plus subtile de s'imposer au français a été à travers les emprunts lexicaux de langue anglaise. La linguiste Chantal Bouchard a fait une analyse de ce phénomène des emprunts lexicaux au Québec. Il est intéressant de constater qu'historiquement l'emprunteur était dans en premier temps l'élite francophone; celle-ci voulait se rapprocher, près la Conquête, des nouveaux maîtres anglais. Ces emprunts devenaient un indicateur de prestige. À la suite de la naissance de la classe ouvrière urbaine au XIXe siècle sous la férule des patrons anglais, les emprunts se généralisent; toutefois les anglicismes deviennent alors associés à l'ignorance, à la pauvreté et à la domination subie. Maintenant les emprunts à l'anglais suscitent un sentiment de malaise – la menace de la proximité géographique de l'empire impérialiste anglo-américain sur notre langue. Et remarque importante, signalons également que le système de la langue fait partie de l'évolution sociale d'ensemble.[Louis Cornellier, «Les emprunteurs de mots – on n'emprunte qu'aux riches», Le Devoir, le 02 mai 1999, page D7]

Nous constatons donc que notre identité, individuelle et collective, tisse des liens sociolinguistiques très profonds entre la langue et l'histoire. Même rapprochement entre la langue et

l'histoire chez Odile Tremblay : «Il m'a toujours semblé qu'on aurait dû apporter un soin particulier à l'enseignement du français et de l'histoire ici, pour la bonne et simple raison que ces deux matières-là jonglent avec un fragile sentiment d'identité» [Odile Tremblay, «Le terrain vierge de notre histoire», Le Devoir, le 29 octobre 2000, page C2]. L'étude «Si je me souviens bien – As I Recall» préparée par l'Institut de recherche en politiques publiques démontre que, pour un même événement historique, la perception des historiens et analystes anglophones et francophones divergent, qu'il existe donc «deux sensibilités historiques» : cet écart des perceptions forme encore aujourd'hui «une trame profonde de l'histoire, de la culture et des institutions canadiennes». [Paul Cauchon, «Médias – Histoire au menu», Le Devoir, le 28 octobre 2000, page C11].

On note que l'emprise de l'anglais, on ne s'en surprendra pas, s'est faite lourdement sur les anciens établissements français hors Québec. On a pu le constater dans les îlots francophones échelonnant les rives du Missouri ou parsemant diverses régions des États-Unis, [Louis-Jacques Dorais, «Un îlot francophone fragile au Missouri», Le Devoir, le 18 août 1998, page A9]. Si certains conservent encore une conscience d'appartenance française, pour la plupart le français ne redeviendra pas leur langue d'usage – voir aussi les travaux par le professeur Roby sur les Franco-Américains. Elle se fait aussi dominatrice sur les groupes communautaires «francophones» dans le ROC.

Il importe de voir les tournures prises dans les discussions soulevées autour de sur ces attaques répétées contre tout effort de redresser la situation fragile du français au Québec : n'y a-t-il pas d'autres chats à fouetter? Parmi les mesures à envisager, n'y aurait-il pas des priorités à établir? Etc. S'il faut «conserver» le français au Québec – tout de même pas trop de zèle! Dans une telle idéologie linguistique, les entorses à la sauvegarde du français – et elles sont nombreuses, répétées, sont perçues plutôt comme secondaires, sans conséquence, ou pire encore, ridicules – le français ne survit-il pas encore! Nos médias véhiculent allègrement cet esprit.. Et comment cette idéologie imprègne les réactions de ceux-là même qui «défendent» le

français au Québec? Remarquez bien leur façon de parler : avec chaque charcutage, à chaque infraction relevée, ils recourent très souvent à des expressions de style – «Oui, mais ça pourrait nuire à la survie du français... ; ... mais peut-être que». Ces infractions ne sont-elles pas une atteinte à la survie du français – oui ou non? On meurt à petits feux – tout de même on meurt! C'est là l'important. À ce titre, pourquoi ce peut-être.

Ainsi le 2000-10-10, M. Jean Dussault, au Midi quinze, à la Radio-Canada, aborde le débat actuel de la raison sociale anglaise des compagnies au Québec. Pour la plupart des intervenants dans la discussion, c'était encore là un élément secondaire; d'ailleurs, n'avons-nous pas d'autres chats à fouetter! L'animateur propose de classer les priorités dans cette lutte de survie de la présence française au Québec : la publicité, l'enseignement, etc.

Or, à nous arrêter à tel élément, pris isolément, on perd de vue l'ensemble d'une vision de la place que le français doit occuper dans toutes les facettes de nos milieux. Et que de fois on se prend à l'argument – on a toujours d'autres chats pour assurer la survie du français, laissons tomber ceci, cela – inconscient qu'un tel comportement mine sans cesse la présence française ici.

M. Yannick Paquin, de Sherbrooke, aborde ce même thème, sous le couvert du ridicule de ces demandes. Il montre le ridicule de la francisation de la raison sociale des compagnies : «... nous commençons notre journée par un déjeuner chez Les beignes trempés (Dunkin Donuts) à la sortie de notre hôtel Auberge du jour (Day's Inn)», etc. Il nous faut défendre le français, cet héritage de nos ancêtres, dit-il; cependant il a du mal à croire qu'un acharnement à traduire les raisons sociales ait l'effet escompté par ses admirateurs. Selon lui, si nous désirons vraiment améliorer l'état de notre langue dans la rue, sur nos bancs d'école et dans nos vies quotidiennes nous nous devons de corriger nos lacunes personnelles; peuple tolérant,... nous pouvons tolérer des raisons sociales et des marques de commerce en anglais. [Yannick Paquin, «La langue, au-

delà des raisons sociales», Le Devoir, le 2000-10-16, page A6 : Lettres]. N'y a-t-il pas tolérance et tolérance?

Ce même raisonnement prime dans un l'article de Lysiane Gagnon, de La Presse, devant la sortie de Louise Beaudoin sur 'le français dans les airs' à l'aéroport de Roissy ... Selon elle, la sortie de Mme Beaudoin prêtait au ridicule; il y aurait quelque chose de dérisoire dans le spectacle du Québec sermonnant la France sur la question du français. ... lorsqu'Air France ordonnait à ses pilotes d'utiliser l'anglais dans leur communications avec la tour de contrôle de l'aéroport Charles-de-Gaulle à la suite des protestations des pilotes des lignes internationales, craignent que l'interférence des messages français compromette la sécurité... Car, pour Mme Gagnon, il faut revenir sur terre.... Ce qu'il importe de préserver et de promouvoir, bien plus que le français 'dans les airs', c'est le français 'sur la terre' : la langue de la vie quotidienne, du travail, des activités culturelles... sans oublier Internet, mais sans se faire trop d'illusions sur ce dernier point. ...[Lysianne Gagnon, «Le français ... sur terre!» ,La Presse, Montréal, le 30 mars 2000, page B3].

Même idéologie chez les autorités fédérales, qui a suscité tant de frictions dans la préparation des Jeux de la Francophonie. Québec veut que le français ait un statut prioritaire lors des Jeux de la Francophonie de 2001 à Ottawa-Hull. Le gouvernement fédéral estime par contre qu'il doit se soumettre à la Loi sur les langues officielles. Une tempête dans un verre d'eau? Don Boudria réplique que le gouvernement Bouchard cherche probablement à créer 'une tempête imaginaire' et il rappelle que le Canada qui dispose de la franchise des Jeux de la Francophonie et que son gouvernement compte se soumettre à Loi sur les langues officielles fédérale. 'En refusant de reconnaître à la langue française un statut nettement prioritaire lors des Jeux de 2001, ce qui devrait de toute évidence aller de soi, le Canada créerait un précédent susceptible d'entraîner une dérive vers le bilinguisme symétrique inédit dans l'histoire de la Francophonie' (Mme Beaudoin) . [Mario Cloutier, «Louise Beaudoin et les Jeux de la Francophonie – En français au Québec, s.v.p.», Le Devoir, le 16 décembre 1999, page A2].

À son retour des États-Unis, Guy Carbonneau s'emportait sur les ondes de CKAC. Il faisait une charge en bonne et due forme contre la Loi 101 à peu près en la forme suivante : '... on a un pays extraordinaire, disait le hockeyeur, mais en retard. Je ne comprends pas qu'il y ait encore des personnes au Québec qui ne veulent pas apprendre l'anglais ou une deuxième langue ... Si je pouvais je changerais la loi ... '. [Franco Nuovo, «Toujours la langue!», Le Journal de Québec, le 2000-08-25, page 7].

Qu'on fasse un survol des prises de position de nos élites politiques, même de notre premier ministre Bouchard. Au cours d'un congrès du Parti québécois, le premier ministre Lucien Bouchard, fait de l'acceptation de l'affichage bilingue une affaire de 'droits fondamentaux' ou 'de respect des minorités' ou 'un enjeu démocratique' – ouvrant ainsi la porte aux requêtes de démolition supplémentaires de la Charte de la langue française! En aucun autre moment un gouvernement du Québec n'a défini «un droit linguistique» comme «un droit fondamental». [Lise Bissonnette, «L'engrenage», Le Devoir - Éditorial, Île 29 novembre 1996, page A12]. À l'étranger ou devant les milieux d'affaires, il revient à maintes reprises sur la nécessité pour les Québécois de maîtriser l'anglais, la nécessité d'étendre l'enseignement de l'anglais langue seconde à l'horaire des diverses classes du primaire... Le vice-premier ministre Bernard Landry ne s'émeut guère des inquiétudes de ceux qui prétendent que le gouvernement de Lucien Bouchard n'assure pas avec suffisamment d'ardeur la protection de la langue française. 'Il y a toujours des gens qui disent que nous sommes trop froids, d'autres que nous sommes trop chauds' a dit M. Landry. Le Parti québécois est un parti de centre-gauche, de progressistes modérés, comme celle du Labor britannique, du Parti socialiste français, du parti progressiste allemand, mais ça suppose un débat perpétuel, une oscillation, et c'est bien comme ça', a-t-il déclaré, en commentant la lettre ouverte des neufs personnalités (cf. ci-dessus). [Michel Hébert, «Protection de la langue française – Landry est pour un débat mais contre une prise de position ferme», Le Devoir. le 2000-08-25, page A4]. Et que dire du parti Libéral : encore récemment, à leur congrès à La Pocatière, au mois d'août dernier, Jean Charest et les jeunes libéraux ont proposé

l'enseignement de l'anglais dès la première année du primaire. À chaque occasion où les membres du Parti Libéral du Québec se prononcent sur des questions linguistiques, on a toujours l'impression que le français occupe encore trop de place au Québec! [Paule des Rivières, «L'anglais, langue seconde», Le Devoir, 15 août 2000, page A6].

Que l'on pense à nos organismes publiques ou para-publiques. La Régie régionale de Montréal-Centre demande au gouvernement de renforcer l'usage de l'anglais dans certains établissements de santé; elle recommande une série de mesures bonifiant entre autre l'usage de l'anglais dans tous les CLSC de l'île de Montréal, à certains services tels Info-Santé, les services à domicile, les services sociaux de première ligne et les services sociaux dans le cadre de situations d'urgence. L'urgence de Ste-Justine, l'urgence et la clinique externe du C.H. de Lachine font aussi partie de ces mesures, etc. [Marie France Léger, «Santé : la Régie veut étendre l'usage de l'anglais dans le réseau montréalais», La Presse, 1996-12-13]

Avec cette idéologie de «survie», il ne faut donc pas se surprendre qu'au Québec, l'anglais se généralise davantage et le français se fragilise sans cesse. La langue française se butte à des attaques répétées. Ces attaques ne proviennent pas seulement des milieux anglophones mais aussi de la part de 'francophones'. Que l'on pense aux attaques des groupes de pression des anglophones du Québec et du ROC (Reste du Canada) – à partir de Galganov à Me Julius Grey, etc. [Voir : Gary Caldwell et Jean-François Nadeau, «Le bon druide – En échange d'un nouvel affaiblissement de la charte linguistique, Me Julius Grey dit qu'il pourra calmer la colère des anglophones», Le Devoir, le 16 février 1996. page A9]. On retrouve les uns et les autres dans plusieurs causes portées devant les tribunaux – C'est ainsi que le comité Galganov et autres détient plusieurs comptes conjoints avec Me Tyler pour diverses causes – contre Les Pages jaunes, celle de l'antiquaire The Lyon & The Walrus, etc. On retrouve également du financement provenant de l'Alliance dans l'une ou l'autre cause soutenue par Me Tyler contre la Loi 101. [François Cardinal, «Accès à l'école anglaise – De l'argent canadien contre la loi 101 – bataille judiciaire financée à l'insu des plaignants», Le Devoir, le 2000-06-23, pages A1-A10].

L'article de Nicole Boudreau situe bien toute la problématique de ces tiraillements linguistiques que le Québec vit depuis tant d'années; il y a lieu de relire attentivement les éléments abordés [Nicole Boudreau, «Les enseignements de la loi 101 – Se rappelle-t-on que la Charte de la langue française cherchait à renverser une situation anormale en faisant porter le poids du bilinguisme sur la minorité plutôt que sur la majorité?», Le Devoir, le 26 août 1997, page A7]. Elle constate que la situation actuelle ne fait que perpétuer le combat politique du lobby anglophone contre le combat du Québec francophone; il y a un refus historique répété de certains leaders anglophones de se plier à la règle de la majorité populaire et parlementaire du Québec – une situation généralement occultée, 'political correctness' oblige!

Et comment ne pas voir cette même idéologie dans l'épisode du pont Papineau-Leblanc : Ce pont, construit en 1969, relie l'avenue Papineau à Montréal au boulevard Leblanc et à l'autoroute Papineau à Laval. Son nom officialisé en 1985 pour honorer ainsi deux familles pionnières de Laval, de Montréal et du Québec. En nov. 1997, une requête est adressée auprès de la Commission de toponymie pour un changement de nom soit en celui du sénateur Pietro Rizzuto,. [Le comité Papineau-Leblanc, «Pont Papineau-Leblanc : Un nom qui doit rester - L'élargissement de la mémoire nationale ne peut se faire en effaçant celle de ses bâtisseurs», Le Devoir, le 12 janvier 2000, page A7; Guy Bouthillier, «Du Métro Saint-Michel à la station Pietro-Rizzuto», Le Devoir, 14 janvier 2000, page B3]. La mémoire nationale du Québec de demain ne peut se construire en effaçant celle d'hier mais en ajoutant les contributions marquantes successives de tous ses citoyens.... Le comité Papineau-Leblanc tombe dans le même panneau : pourquoi pas changer le nom du Métro Saint-Michel à celui du sénateur, suggère-t-il – comme si le nom actuel ne fait pas partie de notre patrimoine national!

Et comment ne pas faire un rapprochement entre les attaques répétées contre tout effort de sauvegarder le français, avec la culture actuelle de la négation et du mépris? Elle s'attaque à notre identité, à ce que nous avons été et à ce que nous sommes devenus. Elle mine notre fierté,

nos rapports que nous entretenons envers nous-mêmes. On la retrouve par exemple dans ces références souvent méprisantes sinon haineuses de «Québécois purs laines». On la trouve dans l'opération de piétinement de notre passé, notre histoire – qui, faut-il le rappeler, constitue un élément central du sentiment de fierté. Selon Paul-Eugène Chabot, cette culture s'avère démoralisante et paralysante. [Paul-Eugène Chabot, «Comment se porte notre fierté?, Revue Notre Dame, avril 1999].

Cette idéologie de survie nous conduit directement au constat relevé tant de fois d'une mort lente de notre héritage culturel français – comme la voie royale de l'extinction du dodo! Les années passées dans le reste du Canada m'ont fait apprécier la nécessité de rejeter catégoriquement ce type d'idéologie.

I – Langue de la vie publique

Le professeur Armand de Mestral maintient qu'il serait peut-être salutaire pour les partisans de l'unilinguisme de réfléchir au moins une minute sur le visage du Québec si personne ne parlait ni ne comprenait l'anglais. Quel serait l'impact sur l'économie québécoise? Pour lui, en Amérique du Nord, dans une économie de marché sophistiquée, la connaissance et l'usage de l'anglais par les Québécois sont un avantage économique et culturel manifeste. Et il poursuit : peut-on ignorer que la Cour d'Appel et la Cour suprême du Canada ont déclaré que la Charte québécoise des droits de la personne interdit l'affichage unilingue? Que la Commission des droits de l'homme des Nations unies est arrivée à la même conclusion par rapport à la liberté d'expression, telle que protégée par le Pacte sur les droits civils et politiques? [Armand de Mestral, «L'anglais, un avantage économique et culturel», Le Devoir, le 21 avril 1996, page A10]..

Responsable alors de l'OLF, M. Claude Ryan, du gouvernement libéral du Québec, l'exhorte à suspendre toute décision concernant le statut bilingue à Rosemere; il souhaite que l'OLF maintienne le statut bilingue accordée à la ville de Rosemère. Selon lui, l'acte de retrait d'un statut déjà accordé devrait obéir à des normes de souplesse et de générosité. Le député M.

Russel Williams a suggéré que les municipalités ou organismes qui possèdent le statut bilingue se le voient confirmé à jamais comme un droit acquis. [Michel Venne, «Ryan exhorte l'OLF à suspendre toute décision à Rosemère – Assouplissement prévisible de la loi 101»; Le Devoir, le 15 avril 1992, page A1]. Ce même ministre modifie les règlements pour permettre l'affichage bilingue sur nos routes – il faut bien protéger nos anglophones ! Quelle attitude paternaliste! Avec la loi 86, il en sera fini avec la répression linguistique, estime Ryan. Pour lui, la loi 86 favorisera des échanges empreints de respect mutuel et de confiance entre Québécois de toutes origines et cultures. Il ne veut pas d'un saint office qui va courir après tous les mots «french fries» ici et là... De ces changements, Ryan se dit persuader que le Québec pourra ré-assumer sans fausse gêne le rôle de gardien des droits linguistiques minoritaires qu'il a longtemps exercé dans l'histoire de ce pays». Qui plus est, la position du Québec dans les négociation (constitutionnelle?) sera beaucoup plus forte; car, poursuit-il, une des grandes raisons qui ont entraîné l'échec de l'accord du lac Meech, ça a été la réaction du reste du Canada à l'endroit de la loi 178. [Michel Venne, «Entrée en vigueur de la loi 86, Finie la répression linguistique, estime Ryan : 'La position de négociation du Québec sera beaucoup plus forte», Le Devoir 23 décembre].

De plus en plus de francophones sont victimes de discrimination, constate le mouvement outaouais de défense du français, Impératif français. Selon le président Jean-Paul Perreault, nous sommes en présence d'un processus de bilinguisation institutionnelle, en ce que de plus en plus de fonctions et de postes sont octroyés sur la base du préalable de la connaissance de l'anglais. [Pierre O'Neill, «Anglicisation des soins de santé – Impératif français crie à la discrimination», Le Devoir 1997-11-06, page A2]. Le même phénomène a déjà été décrié en Estrie; dans la quasi-totalité des établissements de santé et de services sociaux de l'Estrie la connaissance de l'anglais est une condition incontournable pour obtenir un emploi ou occuper un poste. Au C.L.S.C de Val-Saint-François on exige même la connaissance de la culture anglophone [Pierre O'Neill, «Le bilinguisme à l'assaut du réseau de santé», Le Devoir 13 juillet 1997, pages A1, A10]. Pour Me Julius Grey, il n'y a pas lieu de s'énerver; il s'élève contre ceux qui seraient dérangés par un nouveau cauchemar – le bilinguisme institutionnel qui mettrait en danger tout le progrès que le français a pu effectuer depuis 1960. Il se fait pathétique dans sa

défense des malades, il attaque ceux qui voudraient gagner des points sur le dos des malades. Il signale que, prédominant en Amérique du Nord, l'anglais est indispensable pour tout emploi qui exige un contact avec le public montréalais, il est essentiel pour la recherche, pour l'industrie touristique, etc. [Julius Grey, «Une campagne futile et rétrograde – On ne peut passer sous silence les éléments d'immoralité et d'obscurantisme dans la campagne contre l'anglais.», Le Devoir, Opinions, le 15 février 1997, page B3].

Le gouvernement du Québec s'apprête à reconnaître le droit d'un accusé à un procureur qui parle sa langue dans un procès criminel. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique garantit à quiconque de s'adresser au Québec comme au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, dans la langue officielle de son choix au tribunal. En faisant appel du jugement du juge André Biron reconnaissant l'obligation de choisir un procureur parlant la langue de l'accusé dans un procès criminel, devant la Cours suprême, le gouvernement du Québec mettrait en péril les droits fondamentaux des accusés des minorités, celui d'avoir un procès dans sa langue. [Mario Cloutier, «Droits des minorités – Québec s'apprête à reconnaître à un accusé le droit d'avoir un procureur qui parle sa langue», Le Devoir, 13 mai 1999, page A8].

La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, dit avoir dénoté un certain laxisme dans l'ensemble de l'administration publique du Québec. «A l'heure actuelle, soutient-elle, chaque ministère ou organisme s'est défini à sa convenance une règle d'usage du français, ce qui a donné lieu à un éventail très large d'attitudes et de comportements. Ce glissement dans les pratiques gouvernementales a eu pour effet de créer de la confusion, notamment chez les immigrants, quant à la langue de l'État». J'ai pu noter personnellement ce même laxisme dans diverses administrations de la fonction publique; il ne me semble y exister peu de volonté de respecter l'esprit de la Charte, en ce qui concerne le français langue officielle du Québec.

A l'avenir, chacun de ces organismes devra créer un comité linguistique, qui devra rendre compte à la ministre dans un an. Sa politique vise à redresser la situation et de faire en sorte que l'administration puisse dorénavant jouer un 'rôle exemplaire et moteur' dans l'application de la Charte de la langue française en se dotant de 'pratiques convergentes et conformes à l'esprit de la Charte'. Elle soutient également que cette nouvelle politique vise à promouvoir l'emploi du français sans contrevenir aux droits des communautés anglophones et autochtones.

Le critique libéral en matière de politique linguistique, Pierre-Étienne Laporte, a accueilli très froidement cette politique qui, selon lui, va provoquer la colère de la communauté anglophone. 'Toute cette politique gouvernementale est inspirée par le besoin de donner satisfaction aux ayatollahs du Parti Québécois, aux intégristes linguistiques et aux gens qui souhaitent que la loi soit appliquée en fonction d'un seul principe : l'affirmation maximale du français.

Le lobby anglophone Alliance Québec qualifie ces mesures de 'mesquines, vindicatives et nuisibles'. 'En refusant d'accepter que l'anglais est une langue parlée au Québec tout aussi bien que le français, Mme Beaudoin insulte plus de 800,000 citoyens de cette province, a déclaré Michael Hamelin, président d'Alliance Québec. 'La ministre refuse d'accepter le bilinguisme', soutient-il.[Mario Cloutier, «Français d'abord : Québec serre la vis – Le gouvernement ne traitera plus avec les entreprises qui n'ont pas de certificat de francisation», Le Devoir, 15 novembre 1996, page A1, A7]

Il y aura lieu ici de porter une attention particulière à la présence du gouvernement fédéral en sol québécois. Il constitue sans doute la principale force d'anglicisation au Québec, encore à plus forte raison chez les francophones hors Québec. M. Charles Castonguay, un spécialiste très écouté des questions relatives à la situation linguistique au Canada, s'attaque aux effets pervers de la politique canadienne de bilinguisme sur la vitalité des francophones hors Québec : des enquêtes confirment que la fonction publique à Ottawa et les points de services fédéraux à l'extérieur du Québec demeurent des instruments d'anglicisation des minorités franco

phones.[Charles Castonguay, «Vérité et mensonge sur la langue : I – Plus d'un quart de siècle après la Commission Laurendeau-Dunton, des enquêtes confirment que les points de services fédéraux hors Québec demeurent des instruments d'anglicisation des minorités francophones.», Le Devoir, le 1^{er} avril 1996, page A7]. M. Castonguay aborde ensuite la présence du fédéral au Québec : on n'a pu disposer d'une vision claire sur la situation linguistique au Québec, d'autant plus que certains ténors, dont les Julius Grey, Jack Jedwab, Jacques Henripin ont pu brouiller les éléments de repère utiles. Or toutes les publications de Statistique Canada indiquent une baisse du poids des francophones au Québec depuis 1986. Cette baisse du poids des francophones demeure un indicateur de première importance. Il détermine à la fois si la majorité québécoise restera apte à intégrer les immigrants, et si elle pourra en dernier ressort décider de son destin. Or le gouvernement de M. Bouchard et les autorités fédérales semblent consentir à l'anglais un rôle comme langue d'intégration, rectitude politique oblige! Le français langue commune des Québécois commande l'intégration en français de tous les immigrants. Pourquoi le Québec, avec le support de l'opposition à Ottawa n'exige t'il pas une révision fondamentale de la Loi sur les langues officielles du Canada, de sorte qu'elle favorise l'émergence du français comme langue commune de la société québécoise, au lieu de l'entraver? [Charles Castonguay, «Vérité et mensonge sur la langue – 2 – La situation du français au Québec», Le Devoir, le 02 avril 1996, page A7; Charles Castonguay, «Le rapport René sur la langue – Un indicateur bidon – Un document farci d'inexactitudes cultivées de toute évidence en fonction d'un 'bouquet de mesures' sans éclat», Le Devoir, le 26 avril 1996, page A9; voir aussi Michel Venne, «Québec surestime les progrès du français, selon un expert», Le Devoir, 23 avril 1996, page A4]. Ce que ne mentionne pas M. Castonguay, ce sont les efforts soutenus du Gouvernement fédéral pour promouvoir l'anglais auprès de ses employés venus du Québec; je doute qu' il y ait cette même volonté de promouvoir le français parmi les employés venus d'ailleurs au Canada. En tout cas, les rapports de la Commissaire des langues officielles me laissent croire le contraire.

Pour mesurer la volonté du fédéral, appuyé par le ROC, de résister à toute tentative de francisation, que l'on se rappelle les efforts héroïques du Général Jean Victor Allard (1913-1996) pour la place des francophones au sein des forces armées [Jean Victor Allard (1913-1996) - «Le Québec n'aura pas d'autre choix que de suivre sa propre voie» - Même militaire, le général n'a jamais accepté la conscription qui a divisé le Canada lors des deux guerres mondiales» , Le Devoir, le 22 mai 1996, page A7]. On connaît aussi les événements entourant le transferts des unités armées du Collège militaire de St-Jean du Richelieu, vers Kingston!!! Que l'on pense au Programme des bourses de la Francophonie, géré d'abord par le Québec, dont la qualité de gestion n'a jamais été mise en cause; ce programme a été transféré pour être géré par Toronto!!! Impératif français, de la région de l'outaouais propose au gouvernement Chrétien, de transformer les subventions fédérales destinées à l'anglicisation des services au Québec en subventions destinées à la mise sur pied, hors Québec, d'un réseau d'établissements francophones de santé, en commençant dans la capitale fédérale. [Pierre O'Neill, «Anglicisation des soins de santé – Impératif français crie à la discrimination», Le Devoir 1997-11-06, page A2]

Il importe de rappeler, dans ce contexte, le rôle important de tout l'appareillage juridique dans la lutte contre la Loi 101 et contre tous les efforts faits pour redonner vigueur à la langue française au Québec. J'encourage tous et chacun de relire l'article de Mario Cloutier, «Les lois linguistiques au Québec - Le long cheminement d'une prise de conscience collective», Le Devoir, 26 août 1997, page A4]. Il écrit : «Dès 1979, la Cour suprême du Canada allait s'interroger sur cette ouverture en rendant plusieurs jugements qui limiteraient la portée de la Charte. Notamment, la Cour donnerait raison aux adversaires des chapitres relatifs à la langue de la législation et de la justice (travaux parlementaires et jugements judiciaires), à la langue du commerce et des affaires (affichage) et à la langue de l'enseignement. Le débat allait ensuite se transporter sur la place 'internationale' jusqu'aux Nations Unies avant de convaincre les Libéraux d'atténuer la portée de la Loi 178 avec la Loi 86. Cette dernière législation réintroduisait la notion de bilinguisme dans l'affichage public».

Le CRTC, avec ses créatures, un autre organisme fédéral, joue un important rôle d'agent d'anglicisation au Québec. D'abord comment expliquer qu'au Québec – et dans ses diverses régions, les postes radio ou de télévision disponibles en langue anglaise sont souvent au moins aussi nombreux que les postes de langue française? Cette prédominance des postes anglophones prend encore une teinte plus marquée du fait (a) – que l'horaire de plusieurs postes français comporte une même programmation – que l'on pense à ces joutes de hockey omniprésentes; (b) – une fraction importante des éléments présentés sont d'origine américaine ou tout au moins en langue anglaise (en particulier les chansons); (c) – que les postes francophones sont souvent des porte-paroles de la propagande anti-québécoise (on dénigre systématiquement tout ce qui sent le québécois - les institutions et les expériences québécoises : pensez aux attaques envers Desjardins; les Banques sont épargnées alors qu'elles faisaient la même chose; j'en sais quelque chose!). Ces expériences me laissent perplexes, d'autant plus que je m'explique mal le peu de recherches sur ces agissements du CRTC au Québec.

Il est importe de signaler, comme le fait Yves Beauchemin, qu'il n'existe pas dans la vie publique de sociétés stables à demi bilingues; il faut choisir entre unilinguisme et bilinguisme en gardant à l'esprit que ce dernier constitue toujours la phase qui précède le triomphe de la langue dominante. [Yves Beauchemin, «La grande illusion – Il n'existe pas dans la vie publique de sociétés stables à demi bilingues; il faut choisir entre unilinguisme et bilinguisme en gardant à l'esprit que ce dernier constitue toujours la phase qui précède le triomphe de la langue dominante.», Le Devoir, le 26 avril 1996, page A9]. En tout cas, c'est l'expérience que j'ai pu constater dans tous les milieux visités au Canada, hors Québec.

II – Langue de travail

Lors de mon arrivée à Québec, en 1976, j'ai tenu à voyager sur le pouce tout l'été pour me rendre au travail – question de rencontrer des gens, de jaser et de prendre le pouls des gens rencontrés sur leurs préoccupations. Or, sans cesse la discussion glissait sur l'anglais langue de

travail : on ne peut faire sa vie au Québec sans l'anglais! Avec un tel postulat – sans doute véridique pour une portion importante de notre main-d'œuvre, comment se surprendre que tant de nos Québécois francophones se rangent parmi ceux qui charcutent si allègrement la position déjà si fragile du français. Même actuellement on peut constater que cet état d'esprit persiste. Il faudra qu'à travers leurs expériences dans leurs milieux de travail, tous les employés, francophones ou autres, prennent conscience que leur avenir dépend essentiellement de leurs compétences professionnelles, y inclus la langue française. Dans un monde où la communication occupe tant de place, parmi ces compétences professionnelles doit figurer en priorité le français langue de travail. Une telle position privilégiée du français doit être perçue par tous comme une assurance d'emploi et comme la voie privilégiée d'avancement. Alors on pourra espérer que la population fasse au français la place qui lui revient au Québec - dans les milieux de travail mais aussi dans tous les autres domaines.

Or, dans l'état actuel des choses, ce principe de la Loi 101, défendu pour les milieux de travail de 50 employés et plus, est difficilement défendable, du moins tel qu'élaboré dans les articles de la Loi 101. En effet, il est loisible au patron d'exiger l'anglais dans tout offre d'emploi. Il peut toutefois être contesté en vertu de la Loi 101; il devra alors justifier ses décisions. Pourtant, signalons-le bien, seul le postulant à ces postes peut présenter une contestation recevable! Il faut être naïf de croire que les candidats recherchant un emploi – toujours aussi difficile à dénicher, se permettra de porter un tel litige devant la Commission de la protection de la langue française, et de brûler ainsi ses chances d'obtenir l'emploi sollicité!

On n'a donc pas à se scandaliser d'apprendre que très peu de candidats ont effectivement déposé des plaintes contre de telles exigences de la langue anglaise pour accéder aux postes offerts. J'ai pris conscience de la faiblesse de ce règlement par expérience personnelle. Faisant une revue du journal Le Soleil, j'avais souvent noté qu'une forte proportion des postes publiés dans la section Métiers et Professions, exigeaient l'anglais - (à certains moments, plus de 50%)! J'ai déposé plainte; la Commission me répond qu'elle ne peut recevoir ma plainte, à moins que je

me porte candidat à ces postes. Je fais valoir qu'un tel principe mine entièrement l'efficacité de tout effort de promotion du français en milieu de travail; ils en conviennent. Je demande de me fournir des statistiques sur les plaintes portées en vertu de cette clause. La réponse fournie révèle un nombre ridiculement faible, eu égard au problème criant reflété à travers tant de postes exigeant l'anglais! Qu'on ne vienne pas me dire que la Loi 101 facilite l'ouverture du marché de travail à la langue française! Pour avoir une moindre efficacité, il doit être loisible à tout citoyen québécois, candidat ou non, de contester de telles exigences de l'anglais pour accéder aux postes à combler (publiés ou pas). Peut-être la fonction publique ou para-publique québécoise devra donner l'exemple.

Les immigrants qui connaissent l'anglais réussissent beaucoup mieux que les autres au Québec, qu'ils soient immigrants de longue date ou arrivés plus récemment. Qui plus est, les allophones, qui ne parlent ni le français ni l'anglais, se classent à peu près au même niveau que les unilingues francophones. Enfin, signalons que les unilingues anglophones surclassent largement les unilingues francophones. Ces données proviennent d'une étude du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. [François Berger, «L'anglais plus 'payant' pour les immigrants», La Presse, le 11 juin 1997] – N'y a-t-il pas là des indications que le français, langue de travail n'occupe pas le statut qu'il lui revient dans les milieux du travail et des affaires?

C'est l'écho qu'on en a à travers les médias : le français langue de travail est dans un état de stagnation, d'où la nécessité d'accélérer le processus de francisation des entreprises. Selon M. Michel Grant, seule une intervention ciblée et concertée des employeurs, des syndicats, des groupes communautaires et de l'OLF permettra de généraliser l'usage du français dans les milieux de travail les plus problématiques. Il convient qu'il reste encore beaucoup à faire pour que le français accède en milieu de travail au statut qui lui revient. Beaucoup à faire aussi avant que le français s'échappe de son état de fragilité et que soit respecté le droit des francophones de travailler dans leur langue – ce qui exige une volonté politique d'atteindre les objectifs visés par la Charte. Pour M. Grant, il ne fait aucun doute que le milieu de travail constitue, avec le milieu

scolaire, le lieu privilégié d'intégration linguistique.[Pierre O'Neill, «Le français reste fragile au travail – Il importe d'accélérer le processus de francisation des entreprises, estime le professeur Michel Grant.», Le Devoir, le 26 septembre 2000, page A8].

De nos jours, les logiciels constituent des outils de prime importance dans les milieux de travail pour une fraction toujours plus élevée des travailleurs. Il semble à première vue essentielle que ces employés puissent disposer, comme outils de travail, des logiciels en français. Or, des employés de deux compagnies pharmaceutiques de Montréal, insatisfaites que leur employeur aient remplacé leur logiciel en anglais par des logiciels en français, portent plainte. Dans cette affaire elles sont représentées par l'avocat Julius Grey; il maintient que la Charte n'impose pas l'usage exclusif du français en matière de technologies de l'information. Le juge Pierre J. Dalphond signale que l'Office de la langue française n'a aucun pouvoir d'imposer l'usage exclusif de logiciels en français en milieu de travail; et, en plus rien n'interdit à l'employeur de mettre aussi à leur disposition des versions en langue anglaise ou autre. [Brian Myles, «L'OFL perd la bataille des logiciels», Le Devoir, 21 juin 2000, page A4].

La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, que le gouvernement n'accordera plus de contrat ou de subvention à des entreprises de 50 employés ou plus qui n'ont pas leur certificat de francisation. Mme Beaudoin veut ainsi forcer la main aux 900 entreprises récalcitrantes qui n'ont pas encore obtenu de tel certificat. [Mario Cloutier, «Français d'abord : Québec serre la vis – Le gouvernement ne traitera plus avec les entreprises qui n'ont pas de certificat de francisation», Le Devoir, 15 novembre 1996, page A1, A7]

III – Langue d’enseignement

3.1- Aux niveaux primaire et secondaire :

Selon une enquête Sondogem-Le Devoir, 71% des personnes interrogés ont souhaité que l'école anglaise soit accessible à tous les enfants, quelque soit la langue maternelle de leurs parents. ... Ces personnes ne peuvent être taxées d'inconscientes, car 55% des personnes alors interrogées ont affirmé que le français était très menacé au Québec. 69% ont soutenu que le français était très menacé à Montréal. [Marie Tisson, «L'enquête Sondogem - Le Devoir - Beaudoin rejette l'accès libre à l'école anglaise », Le Devoir, le 2 novembre 1999, page A6]. Il n'y a pas lieu de voir une inconsistance entre les deux éléments : on n'a qu'à supposer que la population n'a pas à cœur la survie du français au Québec – il nous faut d'abord nous préoccuper de gagner sa vie! Selon ces points de vue, que nous importe que le français soit très menacé au Québec! La ministre, Mme Beaudoin, s'aligne d'ailleurs sur cette façon de penser :. «Ce qu'il faut faire, dit-elle, c'est d'apprendre l'anglais le mieux possible à l'école française, pour être plus bilingue, et même le plus trilingue possible dans le monde dans lequel l'on vit'. Elle a rappelé que le ministère de l'Éducation du Québec s'apprêtait à faire commencer l'apprentissage de l'anglais en 3^e année, au lieu de la 4^e année.» [Marie Tisson, *ibid.*].

Il est bon de réfléchir à l'action des parents ayant porté leur cause en cette affaire devant la Cour supérieure; il importe surtout de voir les motifs de leur contestation : 'J'éprouve du dégoût face à la loi 101. Le gouvernement se dit démocratique mais il agit plutôt comme une dictature' a lancé Rachel Guay, d'Anjou, mère de trois enfants qui, parce que ni elle ni son mari n'ont fréquenté l'école anglaise, ne peuvent y être admis à leur tour. La seule porte qui leur est ouverte, soit envoyer leurs enfants dans une école privée non subventionnée, paraît trop onéreuse en raison des 6000 à 10000\$ qu'il en coûterait chaque année par enfant, a-t-elle expliqué au juge Maurice Laramée. Quant à la possibilité d'inscrire ses enfants à des camps de vacances anglais durant l'été, Mme écarte cette avenue. 'Je ne veux pas que mes enfants perdent du temps pour

l'anglais. C'est au système public à s'occuper de ça' a soutenu cette enseignante d'anglais langue seconde. Mme Guay, comme les autres croit qu'en l'an 2000, à l'ère de la mondialisation et d'Internet, la maîtrise de l'anglais est incontournable pour toute personne rêvant d'autre chose que de vivre dans son petit patelin. ... Ceux-ci constituent la base d'une contestation déposée par Me Brent Tyler, au nom notamment d'Alliance Québec, qui veut faire déclarer illégales les dispositions de la loi 101 qui restreignent l'accès à l'école anglaise. Au cours des sept jours réservés à l'audition de cette requête, Me Tyler entend faire valoir que les restrictions imposées aux francophones pour l'accession à l'école anglaise au Québec, réservée aux parents qui ont reçu leur instruction en anglais au Canada, violent la Charte des droits et libertés de la personne au Québec. ... 'On enlève un avantage à des enfants en fonction d'une caractéristique de leur enfants – la langue d'instruction des parents.'.. Il souhaite que le tribunal déclare discriminatoire ce critère... Au cours d'une conférence de presse donnée par quelques parents, plusieurs ont assuré qu'il enverraient volontiers leurs enfants à l'école française si davantage de temps était consacré à l'apprentissage de l'anglais et si cet enseignement était fait par des professeurs compétents. [Presse canadienne, «Des parents francophones dégoûtés par la loi 101», Le Devoir, le 16 juin 2000, page A5]. Il importe de réfléchir sur plusieurs éléments présents dans cette contestation : la présence de Me Tyler et d'Alliance Québec, les parents représentés – des francophones, les motifs qu'ils avancent.

Il importe aussi de noter qui financent cette croisade de l'avocat Brent Tylor contre la loi 101. En effet, cette croisade pour l'accès à l'école anglaise portée devant les tribunaux n'a pas manqué de bailleurs de fonds au Québec comme au Canada, entre autre par la très conservatrice National Citizens' Coalition basée à Calgary, par le comité présidé par l'activiste Howard Galganov, l'hebdomadaire anglophone The Suburban ainsi que par la très controversée Diane Francis du National Post. Et cela sans que les familles concernées en soient mises au courant. [François Cardinal, «Accès à l'école anglaise – De l'argent canadien contre la loi 101 – bataille judiciaire financée à l'insu des plaignants», Le Devoir, le 2000-06-23, pages A1-A10]

Sous la pression de certains milieux de parents francophones comme des milieux anglophones, le gouvernement ajoute régulièrement du temps à l'enseignement de l'anglais langue seconde à l'horaire des élèves. Ces changements à l'horaire consacrées à l'enseignement de l'anglais langue seconde ont d'abord touché les classes du primaire IV et V. Et cette tendance tend à s'appliquer également aux toutes premières années du primaire. Lors d'un congrès annuel, les jeunes libéraux ont voté majoritairement en faveur d'un enseignement précoce de l'anglais langue seconde, soit dès la première année du primaire – selon la prise de position formulée auparavant par leur chef Jean Charest.

Il y a diverses façons de contourner les règles sur l'accessibilité à l'école anglaise: ainsi, il est possible pour tous les petits Québécois francophones de fréquenter l'école anglaise dès la seconde année, s'ils fréquentent une école privée non subventionnée pendant une année, puis passer par la suite à l'école publique anglaise. Exemple de l'école privée Kanderville de Brossard. Ayant complété sa première année en anglais dans une école non subventionnée il pourra obtenir un certificat d'admissibilité à l'école anglaise, lui ouvrant toute grande les portes du système public, ainsi qu'à ses frères et sœurs. [Jean Pichette, - «Voie d'esquive vers l'école anglaise – Pour 5000\$, l'enseignement public en anglais est accessible aux francophones», Le Devoir, 26 septembre 1999, pages A1-A14].

Les membres du Parti Québécois du comté de La Pinière recommandaient 'au Gouvernement que les élèves qui font le choix de recevoir leur enseignement en anglais dans une école privée non subventionnée, échappant à la loi 101, auront l'obligation de fréquenter l'école française s'ils réintègrent le réseau public ou le réseau privé subventionné'. Je souscris entièrement à cette position du comité régionale du Parti Québécois du comté de La Pinière. [Jean Pichette, - «Voie d'esquive vers l'école anglaise – Pour 5000\$, l'enseignement public en anglais est accessible aux francophones», Le Devoir, 26 septembre 1999, pages A1-A14].

Le professeur Gilles Bibeau, docteur en linguistique, s'élève contre ce qu'il appelle les stéréotypes sociolinguistiques, c'est à dire des convictions toutes faites, des clichés à propos des langues. Parmi ces clichés, il range l'idée que baignant dans une mer anglophone, il faut faire le maximum pour que les jeunes francophones apprennent l'anglais, le plus tôt le mieux! Ou encore, qu'il faut surtout consacrer une part plus importante à l'anglais langue seconde. Il importe de s'arrêter aux relations de la langue et de la culture maternelles : La langue n'est pas uniquement une suite de mots. C'est une structure fort complexe qui permet entre autre aux usagers de construire, en eux et entre eux, une représentation particulière du réel ambiant, une manière particulière d'associer le réel à la vie, un réseau de valeurs et d'états affectifs – différente selon la langue. [Gilles Bibeau, «l'apprentissage de l'anglais au primaire n'est pas la meilleure idée - À l'école, l'apprentissage des langues secondes réussit mieux à un âge plus avancé», Le Devoir 23 mai 2000, page A7]

Le linguiste Claude Hagège estime que l'enseignement de l'anglais dès la première année dans les écoles québécoises serait une catastrophe – à l'encontre de la proposition présentée par Jean Charest et les jeunes libéraux : «Au Québec, une telle réforme aurait des conséquences graves. Vous n'êtes que six millions dans un océan de 300 millions d'anglophones. L'évolution naturelle, c'est l'anglicisation.» [Christian Rioux, «L'anglais dès la première année? Un désastre! – Le linguiste Claude Hagège désapprouve totalement la proposition du PLQ», Le Devoir, 28 septembre 2000, pages A1-A8].

Il importe de répondre aux préoccupations des parents qui réclament toujours plus d'anglais, qui croient qu'en l'an 2000, à l'ère de la mondialisation et d'Internet, la maîtrise de l'anglais est incontournable pour toute personne rêvant d'autre chose que de vivre dans son petit patelin. Deux façons de répondre aux vœux de ces parents : soit qu'ils assurent eux-mêmes les frais de cours privés pour avancer dans la maîtrise de l'anglais soit encore que le Gouvernement et la population du Québec prennent conjointement leurs responsabilités afin qu'en toutes les sphères

d'activités socio-économiques le français devienne à la fois la langue de travail et la langue des communications! Le français, devenu garant de l'avenir – et perçu comme tel, s'imposera alors comme langue commune du Québec.

3.2 – Au niveau collégial :

Selon Jean-Pierre Proulx, le comportement des jeunes à l'égard de la langue d'enseignement aux cégeps selon les dernières données disponibles (MEQ, 1999) serait le suivant :

- 95% des francophones et anglophones étudient dans leur langue maternelle au cégep en 1997;
- 42,8% des allophones étudient en anglais au cégep en 1997 – alors que ce % était passé de 15.6 à 45.5 entre 1981 et 1994. 57% des allophones diplômés des écoles secondaires françaises choisissent un cégep français. 53.9 % des transferts linguistiques des cégépiens allophones vers le français depuis 1996.

[Jean-Pierre Proulx, «Loi 101 : Doit-on étendre aux cégeps les règles de l'admissibilité à l'enseignement en anglais?», Le Devoir, le 2000-03-21, page A9]

On constate qu'il y a des améliorations importantes à espérer dans ce secteur, malgré les changements survenus. Comme les instances du Parti Québécois, je réclame que les règles de la Loi 101 relatives à l'accès à l'école anglaise des niveaux primaire et secondaire soient étendues à l'accès aux études collégiales. A ce niveau d'études, les étudiants sont à une étape cruciale de leur formation professionnelle, ils s'approprient les outils langagiers propres à leurs orientations professionnelles. On connaît les problèmes majeurs des travailleurs québécois à maîtriser les outils de leur langue maternelle appropriés à leur milieu de travail. Fait-on exprès pour perpétuer cette entorse à leur formation? Comment peut-on espérer que ces générations d'étudiants puissent performer avec expertise dans leur langue maternelle si leurs années de formation sont passées dans un milieu collégial anglophone? On nous rabâche sans cesse que

la communication est maintenant le noyau de la vie de travail, grâce à tous ces moyens mis en notre disposition, en particulier grâce à la Toile. S'agit-il simplement d'un slogan pour nous épater? Si l'on est convaincu de l'importance de bien maîtriser ces outils modernes de la communication, comment ne pas se préoccuper de l'état du français comme langue de leur profession éventuelle et de leur ouverture sur leurs milieux, chez les jeunes arrivés au niveau collégial? Il importe également de tenir compte, dans cette formation collégiale, de la nécessité de disposer de publications scientifiques en langue française!

3.3 – Au niveau universitaire :

Il y a quelques expériences malheureuses menées récemment dans les centres universitaires québécois qui méritent de nous interroger très sérieusement. Nous avons vu d'abord l'Université du Québec à Montréal s'entendre avec le milieu juif pour organiser un programme d'études universitaires, des cours donnés très généralement en langue anglaise. En 1999, l'UQAM signait avec le Torah and Vocational Institute of Montreal (TAV) un protocole définissant des programmes de 'formation universitaire' et la création d'un 'Centre d'études universitaires'. L'institut TAV est une école de formation religieuse (Torah) et de formation professionnelle (vocational). Elle appartient à un groupe religieux, les Lubavitcher, de la famille orthodoxe de la communauté juive de Montréal. [Alfred Dubuc, prof. À la retraite du dépt. D'histoire de l'UQAM, Le Devoir, le 02 mars 2000, page A7]. Or, 87% des cours sont dispensés en anglais...malgré son statut d'université francophone. Les besoins particuliers de la communauté qui fréquente le TAV-UQAM ont incité les universités de Montréal, Concordia et McGill à refuser de s'engager dans un tel projet. L'Université Laval, quant à elle, a mis fin à une entente similaire avec le TAV il y a un an en raison notamment de la prépondérance de l'anglais comme langue d'enseignement... [Marie-Andrée Chouinard, «Les profs de l'UQAM dénoncent une entente litigieuse – 500 étudiants reçoivent une formation particulière dispensée essentiellement en anglais.» Le Devoir, pages A1-A14]. Dès qu'il en a pris connaissance de cette entente, le syndicat des professeurs de

l'université s'y est vertement opposé à cause de la langue d'enseignement [Marie-Andrée Chouinard, «L'UQAM confirme la fin du programme particulier offert aux juifs orthodoxes», Le Devoir, le 19 avril 2000, page A3].

Ce protocole d'entente contrevenait aux règlements et politiques de l'université en matière de langue d'enseignement; il avait été signé par l'ex-rectrice Paule Leduc, sans solliciter l'avis de la Commission des études...Il importe de rappeler ici le principe ayant inspiré cette entente : ' ... Les universités francophones sur la voie de la disparition, selon les propos utilisés dans la justification de l'usage presque exclusif de l'anglais comme langue d'enseignement dans la mise en vigueur du protocole TAV-UQAM. ... parce que les emplois pour lesquels on prépare ces étudiants exigent la connaissance de l'anglais! Belle perspective pour une université qui a pour principe directeur 'le partage du français comme langue commune de la vie publique de la société québécoise!' [Marc Lagana, Louis Gill, Pierre LeBuis, Frédérique Courtois, Brigitte Lefebvre – comité exécutif du SPUQ, «UQAM : il faut une résiliation immédiate de l'entente avec l'Institut TAV»Le Devoir, le 30 mars 2000, page A6].

Ce printemps, L'UQAM a décidé de mettre un terme à son entente conclue il y a un an avec le Torah and Vocational Institute (TAV) parce que les modalités d'application du protocole, notamment en ce qui la langue d'enseignement et la séparation des classes selon le sexe, contreviennent aux principes et politiques de l'université, ... selon une décision de la Commission des études de l'UQAM... [Marie-Andrée Chouinard, «L'UQAM confirme la fin du programme particulier offert aux juifs orthodoxes», Le Devoir, le 19 avril 2000, page A3; - «L'UQAM. accorde aux Lubavitcher ce qu'on a refusé naguère au Jésuites – Par une voie détournée, l'institut TAV s'oriente vers l'acquisition progressive d'un statut d'université» -].

Autres expériences malheureuses à l'Université de Montréal. Au HEC on organise un programme MBA en anglais. Les premiers étudiants à l'expérimenter viennent tout droit de Chine. Avec cette offre internationale, le HEC courtise la clientèle internationale. Elle se dit

conscient qu'il y a un marché pour cela en anglais . [«Un MBA en anglais offert aux HEC - les premiers étudiants à l'expérimenter viennent tout droit de Chine», Le Devoir, 14 mars 2000, p. A1].

Des plaintes surgissent au sujet du laxisme des instances de l'Université de Montréal. Des employés de l'Université de Montréal dénoncent l'inertie, voire le laisser-aller consenti, de la part des autorités de l'Université de Montréal face à la progression constante de la langue anglaise dans les activités d'enseignement et de recherche...A titre d'exemple, ils notent que leur direction a maintenant tendance à exiger la connaissance de l'anglais de la part de nombreux membres de son personnel sans par ailleurs s'assurer de la qualité du français de ses futurs employés, y compris des professeurs... .. le nombre de thèse rédigées en anglais ne cesse de croître...- Les auteurs de l'article propose que l'université se donne une politique de promotion du français, une politique s'inspirant du modèle des obligations de la Charte de la langue française concernant la francisation des entreprises... entre autre, l'obligation, sous peine de renvoi, d'une connaissance pratique du français à toute personne au service d'une université francophone depuis plus de deux ans...Les auteurs ont porté leurs préoccupations à l'attention de la ministre Beaudoin.; celle-ci n'a pas jugé opportun de leur faire parvenir un accusé de réception après un mois...[Yvette Delliac, Claudette Gariépy, Michel Moisan, «Université de Montréal - Le français est en régression constante » Le Devoir, 11-12 mars 2000, page A13].

Comment est-ce possible que nos institutions officiellement françaises puissent s'engager ainsi, de toute évidence, à généraliser l'usage de l'anglais comme langue institutionnelle? On ne peut plus parler seulement de laxisme; une entorse sérieuse à tout effort de promouvoir le français comme langue commune du Québec – si tant est qu'à travers ses institutions, la société et le gouvernement du Québec tiennent à cet épanouissement du français comme langue commune! Sincèrement, il est permis souvent d'en douter! Avec un peu d'imagination et de bonne volonté, ces institutions n'auraient-elles pu au contraire collaborer à cet objectif tout de même louable? Comment concilier le projet du HEC avec la volonté, qu'on peut supposer sous-jacente à la

volonté du gouvernement du Québec de s'arrimer aux besoins d'épanouissement du français à travers les autres pays de la Francophonie? Le HEC n'aurait-il pu penser organiser un programme MBA semblable, en français, en faveur d'étudiants de ces pays? Quand même, on peut supposer que les jeunes des pays anglophones jouissent déjà de conditions de formation universitaire sûrement plus favorables à travers le monde! Peut-on en fait espérer que nos institutions du savoir, en particulier nos universités – supposées françaises, joueront enfin un rôle positif dans l'épanouissement du français, au Québec comme sur le plan international?

IV – Langue de publication scientifique

En 1996, Le Devoir publiait les données suivantes sur la situation du français langue de publication scientifique – en sciences naturelles, en génie et en sciences biomédicales selon les institutions responsables (Québec, 1993) :

	Total	Français	Anglais	Français (%)	
				1993	1988
Universités					
Anglophones	3098	7	3091	0,2	0,5
Francophones	4174	108	4066	2,6	7.1
Total	7272	115	7157	1,6	4.1
Hôpitaux					
Anglophones	874	2	872	0,2	0,6
Francophones	863	25	838	2,9	8.5
Autres	96	7	89	7.3	3.7
Total	1833	34	1799	1,9	4.2
Organismes gouvernementaux					
Gouv. Du Québec	65	11	54	16.9	7.3
Gouv. Du Canada	406	10	396	2.5	6.4
Collèges	129	2	127	1.6	
Entreprises privées	460	5	455	1.1	
Autres organismes	53	4	49	7.5	
Inconnu	81	2	79	2.5	
Total					
Québec	10299	183	10116	1.8	4.5

[Benoît Godin, Prof. INRS-Urbanisation, «Le français dans les sciences – Doit-on interpellier la communauté anglophone?», Le Devoir 20 mars 1996, page A7]

Le français doit devenir – quoiqu'en dise le Gouvernement, elle ne l'est pas encore, la langue commune au Québec. Comme langue commune, elle doit pouvoir rayonner dans toutes les sphères de la vie socio-économique du Québec; ceci s'applique en particulier à la langue des sciences, travaux et publications. Comment peut-on tolérer que nos divers centres d'expertises présents en le sol québécois publient leurs résultats de recherche de préférence en anglais? Ce comportement caractérise aussi bien les milieux de la fonction publique que les centres universitaires et les multiples agences privées. Dans son dernier Rapport annuel, l'Institut de Réadaptation de Montréal fait état de ses publications scientifiques; environ 95% de ces travaux sont publiés en anglais! Il y a lieu de s'en préoccuper, et cela dès maintenant, de la langue de publication de tous les travaux de recherches menées au Québec.

Il importe de souligner le ridicule de cet état de faits. N'est-on pas conscient qu'une forte portion des argents versés dans ces projets de recherches proviennent des contribuables québécois, majoritairement francophones? Or est-il concevable que ceux-là même qui paient pour ces recherches ne puissent en maximiser les bénéfices? En tout cas, pourquoi, pour parvenir à prendre connaissance des travaux de recherche entrepris ici, doivent-ils se voir obligés de faire des efforts supplémentaires importants pour lire ces travaux publiés en anglais?

Aux étudiants francophones des niveaux collégial et universitaire, également, on n'hésite pas à d'inclure parmi les lectures nécessaires à leur formation, de très nombreuses références de langue anglaise – y inclus des travaux publiés dans nos centres de recherche. Pourquoi s'acharner à maximiser les obstacles dans leur cheminement vers les connaissances scientifiques? Dans l'état actuel du cheminement des élèves de ces niveaux, les élèves anglophones sont nettement favorisés au Québec! Et la situation s'amplifie par un parti pris nettement favorable à l'anglais dans la langue de publication des travaux de recherches – quelque soit les domaines touchés. Au moins pour les travaux menés au Québec, n'est-on pas en droit de pouvoir les lire dans notre langue dite commune?

Il y a quelques années, il a été résolu au sein des instances régionales du Parti Québec que dorénavant aucun denier public ou para-public ne pourra être versé pour la publication de travaux de recherches –à moins que la langue de publication soit le français. Si le gouvernement connaissait la force d'une telle politique, il y a longtemps que le français aurait pris a place qui lui revient comme langue de publication scientifique au Québec.

V – Langue de l'écrit commercial

L'OLF a décidé de former un comité de travail avec le Congrès juif canadien, pour régler le différent quant à l'étiquetage unilingue anglais de certains produits cashers importés pour la période de Pâque juive, suite à une rencontre de deux heures. Les deux parties ont reconnu qu'une clause de la Charte de la langue française sur la langue de commerce et des affaires pourrait autoriser une exception pour certains produits – si aucun produit de remplacement n'est disponible au Québec. Pour l'OLF, cette dérogation devra vraisemblablement être restreinte aux produits en circulation durant la Pâque juive, alors que le Congrès juif canadien souhaiterait qu'une gamme plus importante de produits cashiers, vendus toute l'année en magasin, soient inclus dans cette dérogation. [Caroline Montpetit, «Produits cashers – L'Office de la langue française pourrait faire une exception», Le Devoir, le 14 avril 1996]

L'affaire du casher français : Y.-M. Bélanger, ex-époux d'une femme juive et père d'enfants demi-juifs, note que les Juifs de Montréal s'approvisionnent actuellement en produits cashers de New York, par l'entremise des importateurs Hudon & Daudelin. Dans le passé, ils ont importé des produits de France (e.g. les importateurs Herdt & Chartron) et il serait donc aisé d'importer les produits français – pour peu qu'il n'y ait pas du côté de la communauté juive un manque de bonne foi ... car, tous, toujours, se réclamant - et à tort! - d'être de culture anglophone. [Y.-M. Bélanger, «Le casher français», Le Devoir, le 1996-04-19, Lettres, page A8]

Quelques 2000 anglophones, avec Galganov en tête, manifestent à Pointe-Claire pour un peu d'anglais dans l'affichage commercial chez Sears, Eaton ou La Baie. Les commentaires faits par certains manifestants reflètent un refus de comprendre l'objectif de la majorité – soit de faire du français la langue publique commune du Québec. Cette attitude ou refus n'est pas sans rapport avec le statut du Québec dans la fédération canadienne. Lors de la manifestation, les participants ont entonné le Ô Canada. Les organisateurs sont des fédéralistes militants. [Michel Venne, «Le boomerang», Le Devoir, le 21 avril 1996, Éditorial]

J'ai fait l'achat d'un modem chez Future Shop de Place Laurier : toute la documentation reçue était en langue anglaise. J'ai acheté par la suite une tablette de support pour le clavier au même endroit; toute la documentation reçue était en anglais. J'achète une montre Casio; toutes les indications qui figurent sur cette montre sont en langue anglaise... Tous et chacun pourraient ajouter ad nauseam à cette litanie d'expériences. Pourquoi nos commerces se font tant un plaisir d'expédier dans nos foyers des circulaires bilingues? N'ont-ils pas conscience que nous consommateurs francophones payons pour ces circulaires qui favorisent aussi bien l'anglais que le français? Pourquoi ne serait-ce pas possible de statuer que tout circulaire commercial distribué au Québec devra être en français; qu'un circulaire ne sera fourni en langue anglaise qu'aux consommateurs qui en font la demande expresse?

CONCLUSION :

M. Mario Cloutier a parlé du long cheminement d'une prise de conscience collective à travers les dédalles des luttes, des remous et des controverses, des méprises et des sous-entendus qui nous conduisent peut-être à quelque chose qui ressemble à une âme. De son regard sur les 20 ans de la Charte, Mme Louise Beaudoin table sur l'avenir que nous ouvre cette Charte; sa lecture de la situation actuelle lui fait croire que la majorité des Québécois demeurent profondément attachés à la loi 101. Elle convient tout de même que les Québécois de langue anglaise, de manière générale, n'acceptent pas sans réserves les transformations de la société québécoise

provoquées par la Charte. [Louise Beaudoin, «À 20 ans, la Charte de la langue française nous ouvre l'avenir – La majorité des Québécois demeurent profondément attachés à la loi 101», Le Devoir, le 26 août 1997, page A7].

Il est aberrant de voir nos élus s'élever contre les efforts faits au Québec pour donner au français son statut de langue commune. Ils sont prêts à trafiquer en quelque sorte l'avenir du français au Québec pour des considérations politiques. On a pu constater que, pour M. Ryan, ministre chargé des questions linguistiques du Québec, ces efforts ont suscité l'échec de l'entente du Lac Meech! Comment est-ce possible qu'on rejette la responsabilité de l'échec de l'entente du Lac Meech sur les Québécois – alors qu'il devient évident à toute personne le moindrement objective de reconnaître les rôles des libéraux fédéraux –Chrétien en tête, et des autorités politiques du Canada anglais dans cet échec. Prenez note tout de même que je suis très heureux du cours des événements conduisant à cet échec : l'avenir du Québec aurait été scellé sur le malentendu des principes sous-jacents à cette entente, un malentendu sur l'interprétation de cette entente : était-ce un minimum de concessions comme le prétendait Bourassa ou maximum des concessions comme on l'entendait dans le ROC. Comment peut-on mettre ainsi l'avenir du Québec dans la balance sur des assises aussi fragiles? Comment est-ce possible que nos politiciens se permettent d'utiliser ainsi notre langue, pilier de notre identité nationale, comme monnaie d'échange contre des ententes politiques – car, pour M. Ryan, le Québec aurait pu obtenir l'assentiment du ROC sans la loi 86?

Il y a lieu de croire que sous-jacent à la situation actuelle du français, langue commune du Québec, l'idéologie de «survie» véhiculée dans les divers milieux sociaux explique en grande partie les échecs répétés d'une promotion de cette langue au Québec. Il y a lieu de penser qu'un changement de cap s'impose, d'autant plus que le Québec, avec les taux de natalité qu'il a connus aux cours des dernières décennies, rend fragile sa main mise sur sa destinée à l'intérieur de la fédération – son poids politique diminuant avec son poids démographique.

On retrouve cette idéologie de «survie» même parmi de nombreux «nationalistes», ceux qui prônent la souveraineté du Québec pour sauvegarder le français. Je me permets plutôt de croire que dans une telle perspective d'une idéologie de «survie», nous occultons l'essentiel : il semble illusoire de vouloir la souveraineté pour sauver le français. Si nous voulons un Québec souverain, il semble, c'est d'abord et avant tout parce qu'on veut être maître d'œuvre de notre propre avenir collectif, dans le respect de ce que nous sommes et de ce que nous voulons être, comme dans le respect des autres peuples. Or nous avons vu récemment le Gouvernement du Québec évacuer la religion des écoles du Québec; comment suivre un gouvernement québécois vers la souveraineté alors qu'il ne peut même pas respecter ainsi l'un des piliers essentiels de notre identité? Surtout que ce rejet s'appuie sur une fiction juridique qui ne tient pas : la religion est une affaire personnelle – il y a beaucoup d'arguments encore plus solides qui nous portent à croire que la religion tout comme la langue constitue une dimension collective de notre identité sociologique. Il y aurait tout un développement à faire ici sur ces diverses dimensions. Soulignons également, dans ce même contexte, les tentatives actuelles de définir «québécois» au sein du Bloc Québécois autour d'une définition purement territoriale, i.e. sont québécois ceux qui habitent le Québec! Une approche aussi réductrice de tout ce qui constitue l'identité culturels-historiques des Québécois constitue un plat plutôt terne, sans saveur; j'écarte de même la définition de Pierre Lemieux; pour lui «Être québécois, c'est être étatiste avant tout»! [Pierre Lemieux, «Être québécois, c'est être étatiste avant tout», Le Devoir, le 03 mai 1999, page A7]. N'a-t-elle pas une saveur de mépris envers les Québécois?

Le peuple québécois et ses élus doivent faire preuve d'une authentique volonté de se prendre en main, et se doivent de maîtriser les leviers pouvant assurer notre avenir. Comment croire qu'il existe cette volonté, tout au moins chez nos élus, lorsqu'ils nous répètent que le Québec n'a jamais accepté la Constitution de 1982 – et en même temps agissent systématiquement dans l'esprit d'une reconnaissance de ce même Acte constitutionnel! Si l'on s'y conforme c'est alors qu'on l'accepte. Si on l'accepte pas, alors que ce rejet transparaît dans tous nos gestes!

En effet, il est difficile que croire que la souveraineté puisse garantir notre avenir si une telle volonté ferme fait défaut. C'est pourquoi il importe dès maintenant que nos élus, appuyés par la majorité, occupent tout l'espace «vital» possible pour assurer cette main mise sur les leviers de notre devenir – sur notre territoire et sur le plan international, que cela plaise ou non aux autorités fédérales.

Qu'il me soit permis de suggérer divers pistes : (a) - Rejeter toute intervention d'une agence fédérale dans tout domaine concernant la langue et la culture (e.g. la communication et les médias), y inclus le rejet de toute décision de la Cour suprême du Canada; l'instance suprême sera la cours supérieure du Québec pour toute question relative à la langue et à la culture; (b) – Occuper toute l'espace national des compétences reconnues aux provinces par l'Acte constitutionnel de 1867 – y inclus les espaces envahis par le Fédéral en raison de son soi-disant droit de dépenser; (c) – Occuper toute l'espace international dans les champs de ses compétences reconnues aux provinces par l'Acte constitutionnel de 1867; (d) – Rejet du recours à la clause nonobstant : n'est-il pas pour le moins odieux que l'on soit obligé de s'appuyer sur une loi d'exception pour promouvoir notre identité?

Dans ces prises de position, le Québec aurait lieu de s'inspirer des communautés juives et du peuple juif dans sa ferme volonté d'assurer son avenir – sinon dans sa façon de respecter leurs voisins. On pourrait jouer ce rôle lorsque le Fédéral refuse de négocier et ou de conclure des ententes avec le Québec, alors que de telles ententes ont déjà été conclues avec les autres provinces (e.g. la santé). On pourrait également refuser de payer tout impôt dans la portion des argents retenus par le Fédéral suite à de telles ententes – du moins, dans les proportions allouées par ces ententes.

Donc, que l'on joue dès maintenant et pleinement dans tout l'espace reconnu par la Constitution de 1867 – n'accepter aucune incursion du Fédéral dans ces domaines, surtout en vertu de son pouvoir de dépenser – y inclus et surtout dans les domaines de la langue et de la culture. Au

besoin, retenons les argents versés jusqu'ici au Fédéral; on pourra s'entendre avec lui pour verser dans certains programmes spécifiques conjoints limités.

Dans un tel contexte d'action, il sera possible de s'attaquer résolument aux diverses questions soulevées dans le présent mémoire. Beaucoup de domaines méritent notre attention afin de promouvoir le français – la langue officielle (commune) du Québec, la langue d'enseignement, la langue du commerce, des affaires, du travail, la langue des publications scientifiques, etc. Il y a lieu de croire qu'un changement de cap s'impose – d'une orientation fondée sur l'idéologie de «survie» à celle d'une action concertée fondée sur la promotion, dans le respect de nos valeurs! Pour comprendre la portée de cette énoncée, prenons la notion de culture dans ses acceptions sociologiques, la langue comme porteuse de la culture et la culture comme intégrant la langue.

Il y aurait lieu de nous attarder sur la notion de respect des autres, du respect de ceux qui sont venus vivre parmi nous – soit les immigrants, selon que l'on se place sur le plan publique ou sur le plan individuel. Le respect implique-t-il la promotion de la langue de l'immigrant – sur le plan publique? Sur le plan individuel, je n'ai aucune hésitation à reconnaître à chacun le droit de se servir de sa langue, de vivre selon ses valeurs – n'allant pas à l'encontre des valeurs fondamentales de la collectivité. Ce n'est pas à la collectivité d'accueil d'assumer la promotion de la langue et des valeurs importées. Et ce n'est certainement pas à la collectivité de sacrifier ses valeurs pour satisfaire les fantaisies de celui qui vient s'établir parmi elle.

Document présenté par :

Antonio Bisson

À titre de simple citoyen, résident de St-Étienne de Lauzon depuis 1976.